



Municipalité de Boileau

RÔLE TRIENNAL 1^{ère} ANNÉE

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Boileau pour les années 2020, 2021 et 2022.

AVIS PUBLIC est, par les présentes données, par Madame Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Boileau.

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Boileau pour les années 2021, 2022 et 2023 a été déposé au bureau du soussigné au 702, chemin de Boileau à Boileau, le 8 septembre 2020;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles :

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale **doit être déposée avant le 1^{er} mai 2021**;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 030-97 et ses amendements, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 030-97 sont disponibles à la MRC Papineau à l'adresse ci-bas mentionnée;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, Québec, J0V 1R0, à l'attention de Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC Papineau.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Boileau le 9 septembre 2020,

Cathy Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière